

Nombre de membres composant le comité : 8

En exercice : 8

L'an deux mille seize le mardi 8 novembre à 18 heures et trente minutes, les membres composant le Comité d'Administration du Syndicat Mixte du Stade Nautique Intercommunal de Châtillon-Malakoff, légalement convoqués le 26 septembre 2016, conformément aux dispositions de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BOULET.

Étaient présents :

**Mesdames PARMENTIER -NICOLAS-
Messieurs BOULET-PASCAL- SCHOESTECK-AARSE
CLAVEL (à titre consultatif)**

ÉTAIENT ABSENTS :

Mesdames CHALUMEAU-LEQUIME

M. BOULET, Président du Syndicat Mixte du Stade Nautique Intercommunal de Châtillon-Malakoff ouvre la séance à 18h40.

M. BOULET rappelle que l'ordre du jour portera sur :

- SAISON ESTIVALE 2016
- QUESTIONS RELATIVES AU BUDGET 2016 ET TARIFS
- DÉLIBÉRATIONS SPÉCIFIQUES AU PERSONNEL
- QUESTIONS DIVERSES

M. BOULET introduit l'ordre du jour du Comité d'Administration.

SAISON ESTIVALE 2016

Le Président revient sur la saison estivale avec un mois de juin mauvais, un mois juillet bon et un mois d'août très bon.

Il précise que les recettes ont été bonnes et que la paillote a bien été accueillie par les usagers.

De plus, cette année, les agents de sécurité ont été particulièrement efficaces mais le coût de la prestation (43 620,02€) a nettement augmentée. (Effectifs accrus et coût horaire plus important)

Néanmoins, Madame MILED précise que cette dépense est nécessaire pour la qualité du service rendu aux usagers et la sécurité du personnel.

Des usagers ont manifesté leur mécontentement du fait qu'aucun espace fumeur n'avait été aménagé suite à l'interdiction de fumer.

M.BOULET précise que cette demande a été satisfaite par l'intervention de Mme MILED et M.PASCAL grâce à l'installation d'un fumoir prêt de l'issue de secours située derrière les gradins.

Mme MILED ajoute que tous les chiffres liés à la fréquentation et aux recettes de la saison sont dans le dossier.

QUESTIONS RELATIVES AU BUDGET 2016 ET TARIFS

M.BOULET laisse Madame MILED présenter les éléments budgétaires.

Elle précise que la saison estivale est importante pour le budget. Au vu des recettes, le stade nautique atteindra le montant des recettes d'autofinancement inscrit au BP 2016 pour parvenir à l'équilibre budgétaire.

Mme MILED présente la situation budgétaire aux élus au 15 octobre 2016 en rappelant les éléments budgétaires votés auparavant.

Elle indique que le budget qui a été voté pour 2016 ne nécessitera pas de budget supplémentaire. Néanmoins, pour que son exécution soit conforme aux règles des finances publiques, certaines décisions modificatives doivent être prises.

En section de fonctionnement :

- Dépense imprévues – 8700 €
- Charges exceptionnelles + 8700 €

- Autres charges de gestion courante – 436,59€
- Charges dotations amortissements +436,59 euros

En section investissement :

Lors du dépôt en trésorerie, le comptable publique a demandé que le montant des dépenses imprévues n'excède pas 7,5% des dépenses prévisionnelles de la section.

Le montant de la dépense imprévue acceptée est de 29 512,50 euros au lieu de 94 500 € inscrits.

Madame MILED propose la répartition suivante :

Au chapitre 2135-Installations générales, agencements : 50 000 euros

Au chapitre 21534- réseau d'électrification : 5 000 euros

Au chapitre 2158- Autres installations, matériels et outillages : 9 987,50 euros.

Madame MILED rappelle que la planche du plongeur de 3 mètres (9 996 euros) a été remplacée à la fin de l'été. Cette dépense n'était pas prévue au budget prévisionnel de 2016.

Madame MILED informe aussi que grâce au montant de la réserve parlementaire obtenu auprès de Monsieur GERMAIN, une chaise de mise à l'eau a été achetée et des devis pour des fauteuils roulants sont en cours de demande.

De plus le montant des travaux de peinture de la façade a subi une augmentation du fait de la reprise de béton, de la pose d'une gouttière et du lissage du mur bas avant l'entrée.

Elle spécifie que de nombreux éclats de béton restent à reprendre à l'intérieur du stade nautique et que la peinture côté boulevard de Vanves n'a pas été réalisée.

Le budget prévisionnel nécessite de prendre une délibération modificative pour la section investissement :

Dépenses imprévues : -29 512,50 €

Immobilisations corporelles : + 29 512,50 €

Par virement d'opération d'ordre :

Dépenses : immobilisations corporelles : - 436,59 €

Recettes : Immobilisations corporelles : + 436,59 €

Le conseil d'administration vote à l'unanimité les délibérations modificatives.

Madame MILED souhaite évoquer le sujet de la réserve parlementaire pour 2017.

En effet, l'hypothèse d'une subvention de la part de Madame SOMMARUGA pourrait être envisagée, d'autant plus que l'un des filtres du bassin olympique va devoir être remplacé pour une estimation autour de 110-150 000 euros.

Madame NICOLAS indique qu'elle a pu joindre le cabinet de Madame SOMMARUGA qui lui a indiqué que la réserve parlementaire a déjà été attribuée pour la modernisation d'une cantine sur la ville de Malakoff.

Madame MILED insiste sur les coûts à venir, le filtre, la verrière, la plomberie, qui vont devenir de plus en plus importants et dont la question du financement est à se poser, notamment avec le transfert du bâtiment au territoire.

Mr SHOESTECK informe que la discussion du transfert au bâtiment est toujours en cours. Madame BELHOMME, maire de Malakoff, et lui sont d'accord pour le transférer d'ici 2018.

Mme MILED rappelle que le montant indicatif pour une réhabilitation du bâtiment a minima est de 13 millions. Il faut compter au moins 18 millions et choisir un architecte spécialisé dans les équipements nautiques.

Les élus s'interrogent sur la durée de fermeture de l'équipement.

Mme MILED répond que cela dépendra de l'ampleur de la réhabilitation et du choix de le fermer complètement ou par tranches.

M.BOULET remarque que la peinture des façades est une réussite qui donne un renouveau au stade nautique.

Mme MILED ajoute que les façades ont déjà été taguées.

M.SHOESTECK pense qu'ils peuvent être effacés grâce aux machines de la ville, il faudrait en faire la demande aux services techniques.

Mme MILED aborde par la suite deux autres sujets ; celui de la caution pour la location des maillots de bain et l'indemnité pour le comptable public.

Devant l'absence d'objet en dépôt ou la disparition des maillots de bain la direction aimerait le vote de la mise en place d'une caution de 10 euros à régler en numéraire et rendu à la réception du maillot.

Le conseil vote à l'unanimité le montant de la caution.

DÉLIBÉRATIONS SPÉCIFIQUES AU PERSONNEL

Concernant l'indemnité au trésorier comptable de 595,66 euros pour l'année 2015, cette dernière est répartie entre les deux comptables publics :

- Mme DAUPHIN HIPPON
- Mme VACHIAS

Le conseil vote l'attribution de l'indemnité à un taux de 100 % pour les deux comptables. (partage à hauteur de 50%)

INFORMATIONS DIVERSES

Madame MILED distille les informations sur la saison 2016-2017 avec des effectifs de l'école de natation maintenus, les effectifs stables du CCAS et de l'ACARPA, la mise en service des vélos début novembre et les écoles élémentaires qui ont repris l'activité début octobre.

En parlant des écoles, Mme MILED informe qu'un nouveau projet pédagogique a été mis en place après différents constats de la part de l'équipe des conseillères pédagogiques et celle du stade nautique.

Diverses solutions ont été envisagées avec notamment des groupes de niveaux et nous sommes actuellement sur un projet un peu hybride car certaines enseignantes préfèrent le mode de fonctionnement précédent.

Une évaluation sera effectuée après enquête auprès des enseignants.

M.CLAVEL interroge sur le volume horaire des classes de Châtillon et Malakoff, est-il le même ?

Mme MILED répond que oui si nous avons un nombre égal de classe des deux côtés, ce qui n'est pas le cas.

Peut-on ne pas savoir nager à la fin du cycle ? demande M.CLAVEL.
Mme MILED indique que c'est possible si l'enfant arrive en cours de cycle.

Mme MILED évoque ensuite le téléthon qui se déroulera aussi au stade nautique le 2 et 3 décembre avec une soirée aquagym sur le thème « Créole » dont l'affiche de communication doit être validé par le conseil.

Le Conseil valide le support le plus coloré.

Mme MILED aborde la reconduction de la convention STAPS qui présente les avantages d'avoir à disposition des BNSSA pour la saison que l'on forme auparavant.

Le Conseil vote à l'unanimité la reconduction de la convention.

Mme MILED informe les élus de la fermeture technique du 11 décembre jusqu'au lundi 2 janvier inclus et les travaux qui y seront effectués.

De plus, elle précise que le contrat d'assurance dommage et responsabilité civile arrive à échéance à la fin de l'année. Mme MILED souhaiterait prendre une délibération pour le lancement d'un marché. Elle indique aussi qu'au vu des montants et du vieillissement du bâtiment, des marchés à bon de commande en plomberie et électricité devraient être effectués.

Les élus donnent leur accord pour le lancement de ces marchés.

Mme MILED demande aux conseillers territoriaux de Malakoff s'ils se sont décidés sur un(e) Vice Président(e) ?

Ils répondent que Mme CHALUMEAU sera Vice Présidente.

Monsieur BOULET remercie les élus présents et clôt la séance à 19h30.